



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mars 2024	Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 18 mars 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGault, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND
Nombre de Conseillers	
En exercice..... 27	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Léon TAISNE à Philippe MAUGER, Albert NANIYOUOLA à Marie-Claude LAURET, Ludovic GUIOT à Carole HERVAGault, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Olivier MOHLO à Guy COTTREZ
Présents 22	
Pouvoirs 05	
Votants 27	<u>Secrétaire de séance</u> : Daniel BREINER

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.35 – SUBVENTIONS – Ajustement de la subvention au CCAS pour l'année 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de l'affectation des résultats 2023 à la gestion 2024, le budget du CCAS devra combler le déficit de fonctionnement de son budget annexe (Résidence Les Pins). Afin d'équilibrer les comptes du CCAS, il convient de verser une subvention complémentaire de 30 000,00€ pour l'année 2024.

Par ailleurs, la ville a déjà inscrit une subvention de 20 000 euros à la Résidence Les Pins lors du vote du BP 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats des comptes administratifs 2023 du budget du CCAS et de son budget annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ACCORDER une subvention complémentaire de 30 000,00€ au profit du CCAS de Pont-de-l'Arche
- DE DIRE que cette somme sera inscrite au Budget 2024 en DM1 (Chapitre 65 : subvention au CCAS)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	27
Pour	27
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et en susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.

Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET